

PIÉMONT DES VOSGES



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN - Arrondissement de Sélestat-Erstein

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical Séance du 23 février 2023 – Boersch

Sous la Présidence de Monsieur Michel HERR
Nombre de membres en exercice : 50
Nombre de membres présents ou représentés : 39

Délibération n°1-2023 : Compte administratif 2022 :

Le compte administratif fait état :

- D'un excédent de fonctionnement : +236 757,35€

Dépenses : 306 562,52€

- Charges à caractère général : 90 802,50€
- Charges de personnel : 204 592,35€
- Autres charges de gestion courante : 2,13 €
- Opérations d'ordre : 11 165,54

Recettes : 543 319,87€

- Dotations et participations : 405 955,54€
- Produits exceptionnels : 2 262,50€
- Excédent de fonctionnement 2021 : 134 534,13€

Le déficit des recettes de la section de fonctionnement est induit par le non versement du solde des subventions relatives à l'étude de faisabilité sur le Mont Sainte-Odile. Ce solde sera demandé aux partenaires pour l'année 2023 et le BP l'intègre.

- D'un déficit d'investissement : - 66 368,21€

Dépenses : 118 182,68€ :

- Report de l'étude sur le massif du Mont Sainte-Odile : 74 926,86€
- Frais de réalisation des documents d'urbanisme : 773,35€
- Autre matériel et outillage de voirie : 1 318,80 €
- Matériel de bureau et informatique : 6 163,68 €
- Restes à réaliser sur Etude du Mont Sainte Odile : 35 000 €

Recettes : **51 814,47€**

- Amortissement : **11 165,54€**
- Virement de la section de fonctionnement : **40 468,93€**

Le compte administratif de l'exercice 2022 est arrêté comme suit :

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	83 182,68€
Recettes de l'exercice :	11 165,54€
Résultat de l'exercice :	-72 017,14€
Excédent reporté :	+40 648,93€
Restes à réaliser :	35 000,00€
Déficit de la section d'investissement :	- 66 368,21€

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	306 562,52€
Recettes de l'exercice :	408 785,74€
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+102 223,22€
Excédent reporté :	+134 534,13€
Résultat définitif de fonctionnement 2022 :	+236 757,35€

L'excédent réel de clôture est de +170 389,14 €.

Le Comité Syndical,

- VU** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 et suivants, L 2121-14, L 2121-31, L2541-13 et 2543-8,
- APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président sur le compte administratif 2022 constituant l'exécution des décisions budgétaires de cet exercice,
- APRES** examen des documents présentés au titre du compte administratif pour 2022,
- APRES** avoir désigné M. Bernard FISCHER, vice-président du PETR, comme président de l'assemblée pour l'approbation du compte administratif,
- CONSIDERANT** la concordance parfaite entre le compte de gestion et le compte administratif,

Le Président s'étant retiré de la salle pendant le vote,

Après vote à main levée,

APPROUVE
à l'unanimité

Section d'Investissement :

Dépenses de l'exercice :	83 182,68€
Recettes de l'exercice :	11 165,54€
Résultat de l'exercice :	-72 017,14€
Excédent reporté :	+40 648,93€
Restes à réaliser :	35 000,00€
Déficit de la section d'investissement :	- 66 368,21€

Section de Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice :	306 562,52€
Recettes de l'exercice :	408 785,74€
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	+102 223,22€
Excédent reporté :	+134 534,13€
Résultat définitif de fonctionnement 2022 :	+236 757,35€

L'excédent réel de clôture est de +170 389,14 €.

Pour extrait conforme

OBERNAI, le 24 février 2023

Baptiste KUGLER


Secrétaire de séance

Michel HERR


Président